



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT NAVALE

Maison des Syndicats
4, rue F Marceau
44600 SAINT NAZAIRE

Téléphone local syndical :
02 51 10 91 05

Depuis le mardi 17 mars, après des débrayages massifs des salariés pour s'opposer à la continuité du travail voulue par la direction des Chantiers de l'Atlantique, le chantier est quasi fermé.

Seules 300 personnes sont actuellement sur le site en bureau ou en infrastructure.

La direction a depuis convoqué les organisations syndicales pour mettre en application les ordonnances gouvernementales permettant de « taper » dans les compteurs de jours de repos personnels des salariés.

Elle a besoin d'un accord d'entreprise pour prendre aux salariés 5 jours de leurs congés payés, pour la CGT ce sera non !

Le confinement n'est pas une période de vacance, et l'irresponsabilité sanitaire dont a fait preuve la direction hier, s'accompagne aujourd'hui de la volonté de faire reposer sur les salariés le coût du confinement.

Les mesures supplémentaires aux ordonnances (échelonnement des jours pris sur les compteurs des salariés ou assiette de calcul comprenant les primes horaires et conditions de travail) peuvent être appliquées sans accord et sont plus le fruit d'une tentative d'apaisement de la direction qu'une générosité. D'ailleurs dans cet accord, le coût pour l'entreprise sur les modalités de paie des salariés est très faible au vu de la situation.

La cgt revendique depuis le début que la rémunération des travailleurs soit assurée à 100%. La direction considère que ce n'est pas même pas une revendication... il n'y a donc pas de dialogue.

Le retour du confinement prévu autour du 20 avril sera possiblement retardé.

Il sera possiblement sous tension aussi !

Le syndicat CGT NAVALE des Chantiers de l'Atlantique

Saint-Nazaire, le 3 mars 2020